Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600537-20251216-20251216073-DE

Département du Morbihan

Mairie
ELVEN
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à 19h, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GICQUEL, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 8 décembre 2025

Présents (19) : M. GICQUEL, Mme MAINGUY, M. LE TRIONNAIRE, Mme THIBAULT-CHABANIER, M. VICAUD, Mme LE BLEVENEC, M. DAVID, Mme DINHAM, M. JEGOUSSE, M. BALLIER, M. LE MEYEC, M. TOUSSAINT, Mme MALINGE, M. CAUDAL, Mme HERVOCHON, M. GUIDOUX, Mme LE CLAINCHE, Mme PERRIER, M. BAGES.
Absents excusés (8) : Mme LE BOURSICAUD-GRANDIN (pouvoir à Mme LE BLEVENEC), Mme PESTY (pouvoir à Mme THIBAULT), M. SIG (pouvoir à M. DINHAM), M. DE GOVE (pouvoir à M. LE TRIONNAIRE), Mme VOGT (pouvoir à M. GUIDOUX), Mme DE CHARETTE (pouvoir à M. BALLIER), Mme SARGENT (pouvoir à Mme MAINGUY), M. TEXIER.
Absents (2) :. M. MIGNOT, Mme KERHERVE.
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme LE BLEVENEC

2025/073 Ouverture des crédits pour 2026 avant le vote du budget primitif

Le Maire expose à l'assemblée que, conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, lorsque le budget primitif n'a pas été adopté avant le 1er janvier, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Par ailleurs, le conseil municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (restes à réaliser déduits).

Au budget principal :

Le montant maximal des crédits d'investissements susceptibles d'être engagés par chapitre est :

CHAPITRE	BP + DM 2025	QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE 2026
10	0 €	**0 €**
20	111 967,00 €	**27 991,75 €**
204	130 000,00 €	**32 500,00 €**
21	3 873 826,12 €	**968 456,53 €**
23	2 013 900,66 €	**503 475,17 €**
26	4 000,00 €	**1 000,00 €**
45	250 000,00 €	**62 500,00 €**
TOTAL	6 383 693,78 €	**1 595 923,45 €**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600537-20251216-20251216073-DE

Afin de permettre l'engagement et le règlement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2026, Monsieur le Maire sollicite cette autorisation auprès du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts du budget principal de l'exercice 2025, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026.

Pour : 26 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 18 décembre 2025

Le Maire
Gérard GICQUEL

MAIRIE D'ELVEN
56250 (Morbihan)

La secrétaire de séance
Sabrina LE BLEVENEC